

Les Juifs d'Égypte

Alexandre De Aranjó et Jean-Michel Rallières



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/3524>
ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2015
Pagination : 139-141
ISBN : 978-2-919040-33-9
ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Alexandre De Aranjó et Jean-Michel Rallières, « Les Juifs d'Égypte », *Hommes & migrations* [En ligne], 1312 | 2015, mis en ligne le 02 juin 2016, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/3524>

REPÉRAGE

LES JUIFS D'ÉGYPTE

par **ALEXANDRE DE ARANJO**, docteur en histoire, Université de Nottingham, et **JEAN-MICHEL RALLIÈRES**, doctorant en histoire contemporaine, université Toulouse Jean-Jaurès.

À la veille de la crise du canal de Suez, l'Égypte comptait une communauté juive d'environ 75 000 personnes¹. Celle-ci était hétéroclite, partagée entre les Karaites installés dans le pays depuis le VIII^e siècle et les Juifs issus pour la plupart de vagues d'immigration du Moyen-Orient, d'Europe ainsi que de l'Empire Ottoman à partir du XIX^e siècle². Arrivés en Égypte, les juifs restèrent sensibles à l'influence européenne, et le système des capitulations, héritage de l'Empire ottoman qui permettait aux juifs d'échapper aux discriminations légales, leur permit d'être naturalisés par certains pays qui participaient à ce système, dont la France. Dans les années 1930, 25 % des juifs possédaient une nationalité étrangère, un peu plus du quart de la communauté était composé de juifs égyptiens, le reste était des apatrides³.

La situation des juifs d'Égypte s'était peu à peu dégradée depuis la tentative manquée de l'invasion d'Israël en 1948. Les juifs furent suspectés d'être des sympathisants sionistes et de nombreuses personnes furent emprisonnées et leurs biens séquestrés⁴. Environ 20 000 juifs quittèrent l'Égypte entre mai 1948 et janvier 1950 et beaucoup partirent pour Israël⁵. La chute du roi Farouk ne rassura pas une communauté déjà visée par le gouvernement égyptien. Le coup d'État qui avait instauré la république épargna dans un premier

temps la communauté⁶. Mais l'arrivée au pouvoir de Gamal Abdel Nasser qui nourrissait des desseins nationalistes et panarabistes inquiéta encore un peu plus la communauté juive du pays⁷. Alors que Nasser ambitionnait de réduire l'influence européenne à l'intérieur du pays, la crise du canal de Suez d'octobre 1956 fut l'occasion d'expulser une partie des populations étrangères, y compris les juifs égyptiens visés par une série de dénaturalisations⁸. Dans le dossier d'assistance du Cojasor de la famille K., la nationalité d'origine mentionnée est "apatride". Madame D. est également enregistrée comme apatride mais il est noté que sa nationalité d'origine est égyptienne.

Le choix de la France

Le choix de la France fut une évidence pour de nombreux juifs d'Égypte. L'élément le plus fort était sans doute l'attachement culturel au pays. Le français était la langue transcommunautaire de l'Égypte et nombreux étaient les juifs qui la parlaient couramment⁹. Le fait que presque un dixième de la communauté était de nationalité française joua aussi indéniablement un rôle dans le choix de la France. Certains réfugiés pouvaient, enfin, avoir de la famille installée en France plus

1. Gudrun Krämer, *The Jews in Modern Egypt, 1914-1952*, I. B. Tauris, Washington D.C., 1989, p.9. 2. Gudrun Krämer, Alfred Morabia, "Face à la modernité: les juifs d'Égypte aux XIX^e et XX^e siècles", in Jacques Hassoun (dir.), *Histoire des Juifs du Nil*, Minerve, Paris, 1990, pp.72 et 92; Jacques Hassoun, "Un rameau vivant du judaïsme égyptien: le caraïsme", in Jacques Hassoun (dir.), *op.cit.*, pp.103-107. 3. Alexandre De Aranjó, "En France ou en Grande-Bretagne ? Les réfugiés juifs d'Égypte en 1956", in *Archives juives*, 47 :1, 2014, p.134. 4. Michael M. Laskier, "Egyptian jewry under the Nasser regime 1956-1970", in *Middle Eastern Studies*, 31:3, 1995, p.575-6. 5. Gudrun Krämer, Alfred Morabia, *op.cit.*, pp. 86-87. 6. Ministère des Affaires étrangères (MAE), *Levant 1944-1965, Égypte 1953-1959*, 482, Anniversaire de la Libération, 31 juillet 1953. 7. Spencer Mawby, *British Policy in Aden and the Protectorates 1955-1967: Last Outpost of a Middle East Empire*, Routledge, Abingdon, 2005, p.29-30. 8. Michael M. Laskier, *op.cit.*, pp. 582-583.

Extrait des notes des assistantes sociales dans le dossier d'E.U. © MÉMORIAL DE LA SHOAH, FONDS COJASOR.

ou moins récemment, tandis que d'autres allaient rejoindre des amis ou des relations qui y poursuivaient des études ou qui y travaillaient. C'est le cas des familles K. et D. Monsieur K et les siens furent provisoirement logés chez un cousin à Paris. La famille D. avait également de la famille sur le sol français : ce sont un beau-frère de Madame D. et son épouse qui accueillirent la fille aînée lorsque le placement en institution n'aboutit pas.

La politique d'accueil française

Entre 1956 et 1966, le gouvernement français accepta 11 000 réfugiés d'Égypte en tout : 7 000 réfugiés français et 4 000 réfugiés étrangers ou apatrides.⁹ La politique du gouvernement français fut de tenter d'empêcher les expulsions en voulant les dénoncer aux Nations unies. Mais la France, elle-même critiquée pour sa gestion de

la guerre d'Algérie, opta pour le silence, espérant secrètement renégocier les termes de la nationalisation du canal de Suez¹¹. Impuissant devant les expulsions, le gouvernement français tenta donc de limiter l'arrivée des réfugiés sur son territoire en privilégiant les réfugiés de nationalité française¹². Pourtant, lorsque les réfugiés se présentaient en France, beaucoup dans les Bouches-du-Rhône, les autorités locales firent preuve de bienveillance à leur égard et aucun refus d'entrée ne fut prononcé dans le département.¹³

Une difficulté importante à résoudre : le logement.

À partir de 1957, fort de son expérience avec les survivants de la Shoah au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Cojasor fut appelé par l'État à jouer un rôle croissant. Sur une idée

9. Delphine Gérard, "Le choix culturel de la langue en Égypte: la langue française en Égypte dans l'entre-deux-guerres", *in* Égypte/Monde Arabe, 27-28:1, 1996, pp.253-284. 10. Alexandre De Aranjo, *op.cit.*, p.133. 11. MAE, UNRWA, 1944-1973, 251, Poste français à New York pour le MAE, 5 décembre 1956. 12. Alexandre De Aranjo, *op.cit.*, p.133.

du Cojasor et avec le concours du Service social d'aide aux émigrants (SSAE), de la Croix-Rouge française et du gouvernement fut créé le Fonds commun pour l'établissement des réfugiés d'Égypte, grâce aux fonds provenant du gouvernement français, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et de l'American Jewish Joint Distribution Committee. Cette mesure permit de reloger de manière permanente 600 familles réfugiées, en partie sous forme de prêts qui se transformèrent rapidement en aide financière entre 1957 et 1966. De nombreux réfugiés furent alors relogés dans des HLM autour de Paris¹⁴. Lorsqu'ils furent accueillis chez leur cousin, les K. occupèrent à cinq une chambre dans un appartement de quatre pièces où vivaient déjà cinq personnes. La promiscuité fut rapidement source de mésentente et les K. furent obligés de s'installer ailleurs. Après une semaine dans un hôtel, ils trouvèrent un meublé de trois pièces à Courbevoie. Le loyer était élevé et ils sous-louèrent une pièce afin d'en abaisser le coût. C'est seulement à la fin de l'année scolaire 1959, afin de ne pas perturber la scolarité des enfants, que la famille K. emménagea, avec l'aide du Cojasor, dans un appartement d'un immeuble neuf situé à Évy-Petit-Bourg. Quelques années plus tard, toujours par l'entremise du Cojasor, ils devinrent propriétaires de leur logement grâce à un prêt du Fonds commun dans leur nouvelle communauté nationale.

Le rôle primordial du Cojasor

L'assistance du Cojasor envers les réfugiés juifs d'Égypte comprenait deux orientations : l'aide à l'installation en France mais aussi le soutien pour

l'émigration vers un autre pays d'accueil, en collaboration notamment avec la Hebrew Immigrant Aid Society (HIAS) pour les familles désirant partir en Israël. En mai 1957, près de 2 200 réfugiés avaient fait le choix de s'y installer¹⁵. Pendant leur séjour en France, le Cojasor leur fournissait alors une aide matérielle et juridique ainsi qu'une aide morale et psychologique facilitant l'installation en France¹⁶.

En juin 1958, un mois après leur arrivée, les K. n'avaient toujours pas réussi à récupérer les quelques bagages qu'ils avaient pu emporter avec eux lors de leur départ d'Égypte. Malgré le salaire de Monsieur K. et les prestations du SSAE ou les allocations familiales, la famille ne put subvenir à l'ensemble de ses besoins. Le Cojasor a versé chaque mois un complément indispensable jusqu'à l'équilibre du budget de la famille. Leur loyer en représentait 50 % auxquels s'ajoutaient les frais de nourriture, de vestiaire et de chauffage.

Tous les réfugiés ne s'installèrent pas définitivement en France et, parmi les 11 000 juifs d'Égypte qui arrivèrent en France entre 1956 et 1966, il est difficile d'établir la proportion de ceux qui choisirent à un moment ou un autre de re-émigrer. Les K. arrivèrent avec l'intention de s'y fixer mais ils envisageaient, en cas d'échec, d'émigrer au Brésil, pays pour lequel ils détenaient un visa. L'obtention d'un emploi, d'un logement et la scolarisation des enfants furent autant de facteurs qui facilitèrent une installation durable en France. Cependant, en 1979, suite à des poursuites lancées pour obtenir le recouvrement d'un prêt, un courrier du Cojasor mentionne que Monsieur et Madame K., ainsi qu'une de leur fille, ont quitté la France après vingt années de présence pour s'installer en Israël. ■

13. Centre des archives contemporaines (CAC), 19900353, art. 17, préfet des Bouches-du-Rhône au ministre de l'Intérieur sur les réfugiés étrangers d'Égypte, 16 février 1957. 14. Fondation Casip-Cojasor (CC), COJ.R.Egy.A1, "Dix ans d'action sociale en faveur des réfugiés d'Égypte (1956-1966)". 15. CAC, 20050590, art. 120, Bulletin statistique 2, 12 août 1957.

16. Fondation CC, COJ.R.Egy.A1, Dix ans d'action sociale, *op.cit.*